



# CAHIER DES CHARGES DES LOTS 144 à 163

**Surface plancher et emprise au sol** : La surface plancher est de 120 m<sup>2</sup> par lot et l'emprise au sol n'est pas réglementée.

**Implantation des constructions** :

- **Par rapport aux voies et emprises publiques** : Les constructions doivent respecter le recul indiqué sur les plans du dossier commercial.
- **Par rapport aux limites séparatives** : Les constructions doivent être implantées de limite à limite.

**Hauteurs des constructions** : La hauteur de la construction devra respecter les gabarits maximums figurant sur les plans du dossier commercial.

**Toitures** : La pente des toitures sera de 45°. La couverture sera composée de tuiles plates de ton brun rouge ou d'ardoises.

**Maisons modèles A** : ces maisons doivent être réalisées avec un encuvement de 60 cm environ et présenter deux lucarnes gerbières en façade sur rue.

**Les enduits** : Les enduits seront de finition grattée fin ton sable. Le blanc pur est prohibé.

**Muret technique** : Les acquéreurs devront mettre en œuvre un muret technique pour insérer les coffrets techniques et la boîte aux lettres. CF modèles de murets dans le Cahier des Charges et de Cession des terrains. Le muret technique devra être réalisé lors de la construction de la maison et sera enduit des deux côtés de la même teinte que la maison.

**Aménagements extérieurs** : L'aménageur prendra en charge les aménagements suivants (cf détails sur les plans du dossier commercial) :

- **En façade de lot et sur le retour donnant sur le domaine public** :
  - ↳ Fourniture et pose d'une palissade en bois d'une hauteur d'1,20 m
  - ↳ Implantation d'une haie végétale vive avec paillage (en façade et sur les parties donnant sur le domaine public).
- **En limite séparative entre les lots et en fond de parcelle** :
- ↳ Fourniture et pose d'un grillage en mailles soudées ou en simple torsion d'une hauteur de 1,50 m sur poteaux ronds.

**A noter** : la réalisation de l'accès au chantier restera à la charge de l'acquéreur ainsi que l'enlèvement des matériaux issus de cet accès en fin de chantier si besoin.

Pour plus d'informations, consulter le PLU ainsi que le CCCT (Cahier des Charges et de Cession des Terrains) de la ZAC sur le site [www.safim-foncier.com](http://www.safim-foncier.com)).

